Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20261105-2611DOMMOUVRAG-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi cinq novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Frédéric LEVEL, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENT EXCUSE** : Néant*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : Assurance dommages ouvrage : Réhabilitation ancienne école en 3 logements

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour l'assurance dommages ouvrage et garanties de responsabilité des constructeurs non réalisateurs pour la réhabilitation de l'ancienne école en 3 logements sociaux.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE à l'unanimité :***

*- **d'accepter** le devis proposé par AXA France (agence de Loudéac) à savoir :*

La garantie dommages ouvrage et garanties de responsabilité des constructeurs non réalisateurs pour un montant de 9 772.77 € TTC

(taxe d'assurance et contribution attentats comprises.)

*- **De donner** délégation à Monsieur le Maire pour signature de toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce contrat.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT MAYEUX 22320